



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

MINISTÈRE
DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF

Docteur Françoise GRENET
Médecin de prévention

tel.: 05 62 51 40 56
courriel : francoise.grenet@
hautes-pyrenees.gouv.fr

Tarbes, le 31 mars 2014

MEDECINE DE PREVENTION
BILAN DE L'ACTIVITE 2013

I- Identification du service

Le service est assuré par le docteur Françoise Grenet, titulaire du CES de médecine du travail et du DU d'ergonomie.

Le docteur Grenet est contractuel et compétent pour le département des Hautes-Pyrénées.

Il n'y a pas de secrétariat ni de personnel infirmier.

Les convocations sont établies par 2 agents du BRH

Les visites médicales ont lieu au siège de la DDT, 3 rue Lordat à Tarbes, dans le cadre d'une « convention de participation au service mutualisé de médecine de prévention » signée le 10 décembre 2013 entre Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur de la DDT et Madame la Directrice pi de la DDFIP.

Le cabinet médical dispose d'une salle d'attente et de toilettes.

Le matériel a été mis en commun. L'utilisation du matériel en bon état de chaque service a permis de ne pas faire d'achat.

Le cabinet médical dispose d'un audiomètre, d'un ergovision et d'un luxmètre.

II- effectif pris en charge

DDFIP 384

DGDDI 25

INSEE 3

DISI 3

III- la surveillance médicale

Les visites médicales doivent être proposées à tous les agents.

Les examens sont :

- * annuels obligatoires pour les agents handicapés, les femmes enceintes, les agents souffrant de pathologies particulières, les agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée.

C'est la surveillance médicale particulière (SMP)

- * annuels obligatoires pour les agents occupant des postes identifiés à risque

C'est la surveillance médicale spéciale (SMS)

- * quinquennales obligatoires pour les autres catégories de personnels.

C'est la surveillance quinquennale.

Les examens peuvent aussi être occasionnels :

- * à l'arrivée dans le département
- * à la demande de l'administration, de l'agent, du médecin traitant, du médecin de prévention
- * après un accident de service
- * après un congé de maladie ordinaire supérieur à 3 semaines.

IV- bilan 2013

La surveillance médicale a concerné :

- * SMS 49 il y a eu 34 absents
- * SMQ 50 il y a eu 6 absents
- * visites spontanées 8
- * SMP suivi de pathologie 10
handicap 4
maternité 1

- * visites à la demande de l'administration pour le service comptabilité de l'Etat, dépense et produits divers.

Les examens complémentaires regroupent 108 visio-tests.

Conclusions médicales :

- * orientations vers le médecin traitant 5
- *aménagement de poste de travail
- affectations 2
- horaires et maternité 1
- transport 1
- mobilier de bureau 5

V- les accidents de service

Je n'ai pas connaissance des accidents en temps réel.

Il y en aurait eu 3 :

- 1 morsure de chien
- 1 contusion oculaire
- 1 effort de manutention

VI- Actions pour le milieu de travail

* réunions régionales des médecins de prévention 21 février, 27 juin, 15 octobre

* CHSCT 3 réunions

* enquête du CHSCT

L'examen du DUERP relevait une forte tension entre les agents du service « comptabilité, dépense et produits divers ».

Une délégation des membres du CHSCT a visité les locaux et rencontré les agents le 22 mai 2013.

Les agents ont été entendus individuellement par l'assistant et le médecin de prévention.

La restitution a eu lieu au cours du CHSCT du 7 octobre 2013.

*accueil des arrivants

*Visites de postes de travail et conseils ergonomiques

* participation à l'aide pour le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés avec le SAMETH

*examens des situations particulières

* participation aux réunions du Comité Médical Départemental

* formations collectives et individuelles organisées par le Ministère : prévention du suicide, vieillissement eu travail, urgences.

Les organisateurs de ces formations très médiocres ont été avisés par notre groupe régional.

VII- CONCLUSION

Je note en 2013 un fort absentéisme pour les surveillances spéciales.

Les fiches de liaison sont transmises et les situations particulières étudiées avec l'assistante du service social et l'administration.

Les visites spontanées concernent des demandes d'aménagement de poste de travail ou des situations de malaise au travail.

Les difficultés psychologiques sont dépendantes de l'organisation et de l'évolution des structures dans un contexte de disparition de postes.

La prévention primaire qui consiste à réduire la nocivité des organisations, est donc difficile à l'échelon local. Cependant les organisations de travail ont été étudiées par une enquête des membres du CHSCT au niveau d'un service et par l'intervention du SAMETH (Service maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés) pour un agent.

Le mal être n'est plus un sujet tabou. Les plaintes sont identifiées et concernent le changement (fusion), la surcharge de travail, le manque de soutien et de reconnaissance et aussi les difficultés relationnelles.

Ces éléments figurent dans les résultats de l'enquête SUMER 2010 qui pour la première fois incluait les 3 fonctions publiques soit 40 % des fonctionnaires d'état (l'éducation nationale, la justice et les ministères sociaux n'ayant pas participé) avec une majorité de femmes catégorie C.

* La qualité de la prévention en matière de risques chimique, physique et biologique est reconnue dans la FPE

* 22,7 % des agents ont travaillé plus de 40h la semaine précédente

* 38 % des agents subissent au moins 3 contraintes de rythme de travail par exemple délais, demandes externes ou internes, contrôles

* 63 % des agents pensent qu'une erreur dans le travail pourrait entraîner des conséquences graves pour la qualité du produit ou du service

* 31 % des agents déclarent ne pas bénéficier d'un soutien satisfaisant dans les situations difficiles

- * 40 % déclarent vivre un changement indésirable
- * 23,8 % déclarent vivre au travail au moins un comportement hostile (mépris, déni de reconnaissance)
- * 25 % estiment que le travail a une influence plutôt négative sur leur état de santé.

Il faut donc travailler à diminuer les sources d'insécurité que sont les relations conflictuelles, le flou des tâches (fiche de poste), l'absence de visibilité (communication).